



POLITIQUE DU BÉNÉVOLE

Les bénévoles sont reconnus comme étant une composante essentielle des organismes à but non lucratif (OBNL).

Le CSVR compte sur le bénévole pour remplir sa mission et, de l'autre, le bénévole doit respecter ses engagements envers l'organisme. Par exemple, l'organisme doit offrir aux bénévoles un environnement sécuritaire. Pour leur part, les bénévoles doivent respecter les consignes données par l'organisme.

Considérant que :

- Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations qui incluent tous les membres de notre organisation
- Le bénévolat se réalise dans une approche éthique
- Le bénévolat favorise l'initiative, la créativité et l'esprit de responsabilité, ainsi que l'équité au groupe en ne favorisant pas ses besoins personnels et familiaux
- Le bénévole est attentif aux besoins du groupe en entier et stimule la participation de la collectivité pour y répondre
- Toute personne qui met au service des autres son temps, son énergie et ses compétences de son plein gré, sans en attendre de compensation monétaire ou utiliser le favoritisme envers soi-même.

https://benevoles.ca/vdemo/researchandresources_docs/Benevoles_Canada_Code_canadien_du_benevolat_2017.pdf